

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION COMMUN AUX 4 MARCHÉS

Personne Publique

COLLÈGE Molière
12 rue du Collège
BP 180
61305 L'AIGLE Cedex

Objet de la consultation

Fournitures et livraison de denrées alimentaires pour les besoins du restaurant scolaire du Collège Molière de L'AIGLE

Principale : **RONDEAU Dominique**

Gestionnaire : **SIMON Cassandre**

Responsable restauration : **GACHELIN Sébastien**

I – OBJET ET DURÉE DU MARCHÉ

A. Objet

La présente consultation concerne la fourniture et la livraison de denrées alimentaires pour les besoins du restaurant scolaire du collège Molière de L'Aigle.

B. Forme

La présente consultation est lancée selon la procédure des « Marchés à Procédures Adaptée » définie à l'article 27 et 28 du Code des Marchés Publics.

C. Durée du Marché

Le présent marché est conclu pour la période du 01 septembre 2021 au 31 août 2022, reconductible 1 an sur demande expresse.

D. Quantités

L'adjudicateur s'engagera avec le candidat retenu sans quantité minimale ou maximale. Les quantités consommées en 2019 ou 2020 peuvent être données mais seront non contractuelles.

II – RÉPARTITION DU MARCHÉ

La consultation comporte 4 marchés :

- Marché n°1 : Viandes fraîches – 1 lot
- Marché n°2 : Produits laitiers – 8 lots
- Marché n°3 : Produits surgelés – 4 lots
- Marché n°4 : Épicerie – 10 lots

III – CONTENU DES OFFRES

A. Réponse à cette consultation

Les candidats peuvent présenter des offres pour un ou plusieurs lots. Chaque lot peut être attribué indépendamment.

B. Nature des offres

Les candidats peuvent présenter des variantes à condition de répondre au cahier des charges et de n'en proposer qu'une par produit. Dans ce cas :

- Une fiche technique sera présentée en appui de chaque proposition de variante ;
- Une note pourra préciser les avantages présentés par cette variante.

Les candidats s'engagent :

- à fournir les produits dans leur emballage d'origine ;
- à les livrer aux lieux et dans les conditions fixées à l'article 5 du C.C.P.

C. Éléments de réponse du candidat

Les candidats devront compléter exclusivement le bordereau des prix unitaires sur le document Excel.

Une fiche annexée précisera les conditions d'exécution des livraisons avec :

- Les délais de passation des commandes avant livraison qui devront se situer entre :
 - Le délai minimal de 48 heures
 - Le délai maximal de 15 jours
- Les modalités requises pour la passation des commandes (courriel, téléphone, fax et horaires).
- Le montant minimum de la commande par livraison si nécessaire.

D. Forme et présentation des prix

- La proposition prendra la forme du bordereau des prix joint au règlement.
- Les prix à l'unité, en euros hors TVA, peuvent être formulés avec trois chiffres après la virgule.
- Les prix s'entendent toutes charges et taxes comprises, rendus franco de port et d'emballage.
- Les prix sont fermes pour la durée du marché.

IV – JUGEMENT DES OFFRES

A. Critères d'attribution du marché

Le marché sera attribué au fournisseur ayant fourni l'offre la plus intéressante, appréciée sur la base :

- 30 % → Le prix
- 30 % → L'évaluation de la qualité des produits proposés se fondera sur l'analyse des fiches techniques fournies et sur l'appréciation des articles déjà consommés
- 20 % → L'évaluation de la qualité du service du candidat se fondera sur :
 - Les délais requis pour passer les commandes
 - Le montant minimum de commande par livraison
 - Le nombre de jours de livraison proposés
 - L'aptitude du candidat à livrer sous température dirigée les denrées prévues au marché
 - La fiabilité des livraisons et l'aptitude à respecter les jours et plages horaires
 - La qualité des informations fournies sur les produits
 - Le relationnel avec le commercial de l'entreprise
- 20 % → la prise en compte de la dimension environnementale associée à la fourniture des denrées alimentaires (emballage recyclé, prise en charge des emballages par les fournisseurs, circuits court, etc, ...)

B. Classement des offres

Pour chaque lot, un ou deux candidats pourront être retenus. Nous conserverons la possibilité de nous approvisionner par ailleurs (par exemple en cas de promotions, de ruptures de stock, de non-satisfaction sur des articles livrés...)

V – MODE DE RÈGLEMENT

Le mode de règlement choisi par la personne publique et le mandat administratif.

Le délai de règlement sera au maximum de 30 jours après réception de la facture.

V – PRÉSENTATION ET ENVOI DES OFFRES

A. Présentation du dossier de consultation

Le dossier de consultation est remis ou transmis gratuitement à chaque candidat en un seul exemplaire. Il est consultable et téléchargeable sur le site internet de l'AJI.

Le présent dossier de consultation est constitué par :

- 1) Le présent règlement de consultation
- 2) L'acte d'engagement
- 3) Le cahier des clauses particulières pour chaque marché
- 4) Le bordereau des prix pour chaque marché

B. Composition de l'offre remise par les candidats

Le dossier remis par les candidats sera placé sous enveloppe cachetée et comprendra les pièces suivantes :

- L'Acte d'engagement : complété, daté et signé par les représentants qualifiés des prestataires

Le fournisseur doit remettre un acte d'engagement PAR LOT

- Le Cahier des Clauses Particulières du marché visé : daté et signé
- Le bordereau des prix : complété sans modification, daté et signé
- Les indications concernant les procédés et moyens d'exécution envisagés : conditionnement, transport et manutention

C. Remise de l'offre

Les offres seront reçues jusqu'au 01/07/2021

L'offre sera transmise par voie postale avec accusé de réception et portera les mentions suivantes :

MARCHE n°.... DE DENRÉES ALIMENTAIRES 2019-2020 – Lot N°....
Collège Molière de L'Aigle
12 rue du collège
BP 180
61305 L'AIGLE Cedex

D. Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements complémentaires, les candidats peuvent contacter le 02 33 84 28 70 et se renseigner auprès de :

- Cassandra SIMON : Gestionnaire
- Sébastien GACHELIN : Chef de cuisine

Fait à L'Aigle, le 01/06/2021

La Principale,

Dominique RONDEAU